



Paris, lundi 13 juin 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01081

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°2022-RG-11

Manifestation nautique et activités nautiques (Fête de l'eau)

**SEINE - Bief de CHAMPAGNE -
Commune de ST MAMMES**

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 02/07/2022 à 12:00 au 03/07/2022 à 19:00o **Seine à l'amont de Paris**

entre les pk 81.100 (pont de St Mammès) et pk 81.500 (confluent Seine-Loing) -
Rive gauche

Appel à la vigilance (Réduire la vitesse à l'approche des activités nautiques) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 02/07/2022 à 14:00 au 03/07/2022 à 18:00o **Seine à l'amont de Paris**

entre les pk 78.000 (aval de la centrale de Montereau) et pk 83.000 (aval du pont
aqueduc) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2022-RG-11 du 18 mai 2022 autorisant la Mairie de St Mammès à organiser la 8^{ème} fête de l'eau, Monsieur le Sous Préfet de Torcy a émis les mesures temporaires visées dans le présent avis afin d'assurer la sécurité des participants et des différents usagers de la voie d'eau.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

04/07/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT